

218C0334
FR0000039620-FS0111

5 février 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 février 2018, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 février 2018, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 060 307 actions MERSEN² représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et 3,73% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 145 372 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 28 393 762 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.